



Publication du Réseau Environnement Santé Pollutions Industries et Risques de la FRAPNA
FRAPNA Rhône - 22 rue Édouard Aynard - 69100 VILLEURBANNE
Lydie NEMAUSAT - lydie.nemausat@frapna.org - 04 37 47 88 59
www.frapna.org

Réseau Environnement Santé Pollutions Industries et Risques – Lettre Info N°14



Bilan et évaluation du PRSE2 (Plan Régional Santé- Environnement 2)

La dernière **réunion du Groupe Régional Santé Environnement (le GRSE)**, groupe de pilotage du PRSE2 dont la FRAPNA fait partie, s'est tenue le **26 juin** à Lyon.

À cette occasion, **l'évaluation et le bilan des mesures du PRSE2** nous ont été présentés. Il en ressort **plusieurs recommandations** dont l'importance de réaliser un diagnostic préalable, de mobiliser les collectivités territoriales, d'avoir un nombre limité de mesures mais à forte valeur ajoutée, de revoir le rôle du GRSE pour lui donner plus d'importance ou encore d'avoir un plan de communication.

Ainsi, les réflexions pour la mise en œuvre du **futur PRSE3** ont été engagées. Il s'agira d'un **Plan Auvergne Rhône-Alpes** qui devrait être élaboré courant 2016 et adopté avant **fin 2016**.

Le rapport d'évaluation et le bilan technique du PRSE2 sont disponibles sur le [site du PRSE2](#).

Edito

par Lydie Nemausat,
animatrice du RESPIR

Ce mois de juin 2015 a été marqué par **la journée sur les filières de méthanisation** organisée le 18 en Haute-Savoie par le RESPIR.



Une vingtaine de participants (essentiellement des bénévoles FRAPNA) était présente pour s'informer et échanger sur ces filières de traitement des déchets. Traitement des déchets oui mais pas uniquement : la méthanisation est également à la croisée d'enjeux agricoles, énergétiques et aussi industriels.

Grâce aux présentations de Rhône-Alpes Énergie Environnement, d'un agronome et des services de l'État, les participants ont pu se faire une idée des opportunités et des freins des filières de méthanisation.

De plus, cette journée a été l'occasion d'échanger sur **la note de positionnement de FNE** en présence des chargés de missions ayant piloté sa rédaction. À noter que la FRAPNA a en partie contribué à l'élaboration de cette note via la phase de consultation.

Mais cette journée n'aurait pas été la même sans **la visite de l'unité de méthanisation du GAEC des Châtelets à Gruffy**, en présence de l'exploitant agricole : belle façon de concrétiser et de démystifier les choses !

Ainsi, maintenant cette journée passée, le travail ne fait que commencer !

À lumière des éléments dont nous disposons à présent, **la FRAPNA va pouvoir dégager des points de vigilance et des pistes de travail** qui pourront être portés auprès des acteurs des filières de méthanisation (Région, ADEME, services de l'État...) et dans des instances telles que les MESE (Mission d'Expertise et de Suivi des Épandages) et les CODERST (Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

Le programme et le compte-rendu de cette journée sont disponibles sur le [site Internet du RESPIR](#).



En France

Mesures de simplification : le gouvernement lâche la bride de l'industrie

Extrait du communiqué de presse de FNE du 02 juin 2015

Le gouvernement a annoncé **cinquante-deux nouvelles mesures de simplification** qu'il envisage pour relancer l'industrie française. **Pour FNE l'industrie du futur ressemble à s'y méprendre à l'industrie d'hier.** (...)

Sous couvert de simplification, le gouvernement annonce des **mesures nuisibles à la fois à la santé humaine, à la protection de l'environnement et à l'information du public.** Ces mesures ont été proposées par le Conseil national de l'industrie où ne siège aucune association, qu'elle soit de consommateurs ou de militants écologistes.

[cf. l'intégralité du communiqué de presse de FNE](#)

Contamination légale des aliments en cas d'accident nucléaire

Extrait du communiqué de presse de la CRIIRAD du 21 mai 2015

La Commission européenne a élaboré un **projet de règlement fixant les Niveaux Maximaux Admissibles (NMA) de contamination radioactive** qui seront appliqués aux aliments en cas d'accident nucléaire. Ce projet est en cours d'examen par le Parlement (pour avis) et par le Conseil de l'Union européenne (pour décision). **Les limites sont fixées pour 4 groupes de radionucléides et 5 catégories d'aliments, eau potable incluse.** Aucune modification n'a été apportée aux valeurs établies en 1987-1989. Si les niveaux de contamination mesurés dans les aliments n'excèdent pas les NMA, ils pourront être librement commercialisés au sein de l'UE ou à partir de pays tiers. (...)

Si l'on en croit la Commission européenne, le projet garantit le respect de la limite maximale de dose efficace de 1 mSv/an. Or, les vérifications conduites par la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD) font apparaître **des doses de l'ordre de 10 fois supérieures** (...)

La CRIIRAD appelle tous les citoyens européens à se mobiliser pour défendre leur santé et celle de leurs enfants. Elle les invite à s'informer et à signer, et diffuser, [la pétition](#) demandant une refonte complète, transparente et démocratique de la réglementation applicable en cas d'accident.

[cf. le dossier complet de la CRIIRAD](#)



Vos questions sur le Triman, le logo pour faciliter le tri par Agnès Banaszuk, coordinatrice du réseau déchets de FNE

Avez-vous entendu parler du Triman ? Il s'agit d'une **signalétique** qui indique que le produit ou l'emballage ne doit pas être jeté dans la poubelle des ordures ménagères mais **doit être trié ou rapporté dans un point de collecte pour être recyclé.** Il concerne tous les produits (dont les emballages) recyclables, faisant l'objet d'une consigne de tri et soumis à un dispositif de responsabilité élargie des producteurs (dit REP), sauf ceux qui ont le logo poubelle barrée.

Prévu par le Grenelle de l'environnement, attendu depuis 3 ans, il ne sera, à notre grand dam, **pas obligatoirement apposé sur le produit.** Ainsi, certains fabricants pourraient l'afficher uniquement sur leur site internet : nous ne manquerons pas de les interpeller. Cependant, il commence déjà à apparaître sur certaines bouteilles en plastique.

Pour tout savoir sur le Triman, voilà 3 diapositives explicatives de l'Ademe téléchargeable [en cliquant ici](#). Vous trouverez également de l'information sur le site [de l'Ademe](#) ou encore dans [cet article d'Arnaud Gossement](#). Vous pouvez aussi télécharger le [« Guide d'utilisation de la signalétique commune de tri TRIMAN »](#) de l'Ademe destiné aux entreprises.

Pour que la communication autour du Triman soit la plus compréhensible et efficace possible, **nous ferons remonter à l'Ademe les questionnements sur ce dispositif et les incompréhensions.**

Si vous vous posez des questions, si les citoyens vous posent des questions ou si vous relevez des articles présentant des informations erronées [comme celui-ci](#), n'hésitez pas à me les envoyer : agnes.banaszuk@fne.asso.fr

En Rhône-Alpes

Demande de dérogation pour distribuer à la population une eau supérieure à la norme pesticide.

Extrait du communiqué de presse de la FRAPNA Drôme du 28 mai 2015.

Le jeudi 28 mai, lors de la commission départementale des risques sanitaires et technologiques (CODERST), **la commune de Saint-Maurice-sur-Eygues a été contrainte de demander une dérogation pour distribuer à la population une eau supérieure à la norme pesticide.**

On croit rêver quand on prend connaissance des conséquences des pesticides sur la santé. Ils sont en cause dans la recrudescence de cancers, de maladies de Parkinson ou d'Alzheimer... Leur impact sur le plan neurologique est avéré. (...)

Comment une telle dérogation peut-elle être proposée, voire acceptée ? Monsieur le Maire aurait déclaré boire cette eau depuis de nombreuses années et s'en porter très bien... Pense-t-il à tous ceux, petits et grands qui n'auront pas sa chance ?

A St-Maurice-sur-Eygues, d'après l'Agence Régionale de Santé, **l'eau du robinet contient des molécules issues de plusieurs herbicides aujourd'hui interdits** mais qui ont été utilisés pour le traitement des vignobles en amont. **Leurs concentrations dépassent désormais d'une façon permanente les valeurs maximales autorisées en distribution par le Code de la Santé Publique.**

Pour retrouver une eau conforme, la commune ne trouve pas d'autres captages. Elle propose d'essayer de diluer son eau avec celle issue d'un autre réseau de distribution voisin, RAO (Rhône Aygues Ouveze)...

C'est oublier trop vite que l'eau va devenir très rare en Drôme Provençale : l'Agence de l'Eau rappelle que la préfecture de la Drôme a pris déjà 7 arrêtés sécheresse depuis l'année 2000, et affirme qu'il faut réduire rapidement de 40% les prélèvements sur le bassin versant de l'Eygues. Le syndicat RAO est en alerte : assis sur des ressources déficitaires (Aygues et Ouvèze) ou vulnérables (Rhône), il cherche à économiser l'eau et recherche des ressources de substitution... (...)

La FRAPNA Drôme demande au Préfet et à tous les élus d'avoir le courage de mettre en place un vrai plan d'urgence interdisant l'utilisation des pesticides pour la préservation de l'eau et de l'air. L'association est à la disposition de tous les drômois qui n'espèrent pas seulement survivre, mais exigent, pour eux et pour leurs enfants, le droit de vivre en bonne santé.

cf. l'intégralité du [communiqué de presse](#) de la FRAPNA Drôme.

Les services de l'État en échec face à l'entreprise GDE

Par l'association VIVRE (Vivre Ici Vallée du Rhône Environnement)

En 2002, la société GDE (Guy Dauphin Environnement), dont l'activité est le **broyage de véhicules hors d'usages**, s'installe à Salaise-sur-Sanne.

Devant les nuisances supportées par les riverains, les dysfonctionnements et les explosions et du fait que nous n'obtenons aucune réponse de GDE à nos courriers, nous demandons en 2007, et obtenons difficilement, la création d'une **Commission Locale d'Information (CLI)**.

Toujours en 2007, la DRIRE finit par modifier l'arrêté préfectoral de 2003 : elle fixe alors des valeurs limites de rejets atmosphériques (mais bien supérieures à celles d'un incinérateur) pour les poussières, les émissions de plomb, nickel, cuivre et COV et impose un contrôle trimestriel. C'est donc reconnaître qu'**il y a bien des « produits organiques volatils » non prévus par l'autorisation d'exploiter.** Premier échec...

Sans cesse alertée par nos soins, la préfecture adresse un courrier à GDE en octobre 2008 en demandant de « prendre les mesures techniques nécessaires pour **faire cesser les nuisances et capter l'ensemble des émissions diffuses** afin de les diriger vers l'installation de traitement de gaz ». Le délai de 2 mois pour la mise en œuvre n'apportera rien sinon une « brumisation ». Deuxième échec...

La seconde CLI de GDE va malheureusement nous donner raison : **oui GDE rejette bien des dioxines** puisque la DRIRE a diligenté un contrôle inopiné le 2 juillet 2008 mettant en évidence des rejets à un taux bien supérieur à la norme. En 2009, la DRIRE prescrit donc un arrêté complémentaire

pour autoriser les émissions de dioxines. Troisième échec...

Ce n'est que le 10 avril 2013 que la DREAL (anciennement DRIRE) prescrit dans un arrêté complémentaire la **réalisation d'une étude technico-économique sur la faisabilité d'un prélèvement et de mesures des dioxines et furanes**, dans un délai d'un an. Cette étude n'ayant toujours pas été remise, la DREAL a signifié oralement une « mise en demeure » à GDE à la réunion de la CLI du 13 janvier 2015, mise en demeure qui n'a toujours pas été officialisée. Quatrième échec...

À noter que GDE prétend être dans l'incapacité de mesurer la température à l'intérieur du broyeur : il ne veut pas que son activité soit reconnue comme une activité thermique qui l'obligerait à traiter tous ses rejets (les dioxines se forment à partir de 380°C).

Conscients des risques sanitaires encourus par les riverains compte tenu des rejets hors normes de dioxines, notre association VIVRE, accompagnée de 4 autres associations dont la FRAPNA Isère, demande **une requalification de GDE** et dans cette attente nous demandons **une suspension provisoire de l'activité broyage**. À ces fins, un courrier a été envoyé le 12 mai à la Sous-Préfecture, courrier resté sans réponse à ce jour...

[cf. site Internet de VIVRE](#)

[cf. l'article du Dauphiné Libéré](#) du 30 mai 2015 à ce sujet

[cf. fiche GDE](#) sur la base des installations classées

Action Pollution de l'Air à Bourgoin-Jallieu

Par Jean-Paul Lhuillier, Association Porte de l'Isère Environnement (APIE)

Le 30 avril 2015, FNE communiquait : « Si la France ne prend pas des mesures ambitieuses et efficaces d'ici deux mois contre la pollution atmosphérique, elle pourrait se retrouver devant la justice européenne ». Pour nous alerter, FNE et ses associations volontaires lance une **campagne « mesures citoyennes de la pollution de l'air »**.

Ainsi, pendant la journée du **4 juillet 2015, l'APIE, avec l'aide de la FRAPNA Isère, va mesurer les particules fines** (notamment les PM2,5, particules les plus fines et les plus dangereuses) avec un appareil professionnel acquis et prêté par FNE. Cette action se veut essentiellement pédagogique et vise à sensibiliser le grand public.

Nous suivrons un **itinéraire significativement pollué** par différentes sources bien connues sur cette commune (autoroute, stockage de mâchefer, usine d'incinération, etc). Nous terminerons sur un lieu de grand passage piétons en centre ville. Le public sera interpellé sur la qualité de l'air pendant que l'appareil visualisera les quantités de particules fines.

Si tout se passe bien (météo comprise), un **bilan avec un court reportage** de la journée sera fait et publié.

cf. [le communiqué de presse](#) de la FRAPNA Isère et de l'APIE.

Colloque FRAPNA :

"Changement
Climatique et
montagne"

**Le 26 septembre
à Grenoble**



A l'occasion de la Conférence Climat COP21, la FRAPNA, en partenariat avec FNE, a le plaisir de vous convier à son colloque : « **Quand le réchauffement atteint les sommets** » le 26 septembre 2015 à l'Office du tourisme de Grenoble.

Au programme, des tables rondes suivies d'échanges, une exposition, des stands, etc. Attention, nombre de places limité, inscrivez-vous vite !

[Toutes les infos sont là !](#)

Coin Lecture

Une étude sur les substances émergentes dans les boues et composts de boues de STEP

Publié le 6 mai 2015 sur le site de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques).

L'INERIS, en collaboration avec le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), a réalisé la première étude sur la présence de substances dites « émergentes » dans les boues et composts de boues de stations d'épurations collectives d'eaux usées (STEP) françaises : ce travail constitue une approche exploratoire des risques sanitaires liés à ces substances lors de l'épandage de ces produits.

[Voir la synthèse](#) (2 pages)

[Voir le rapport d'étude](#) (14.11.14 - 294 pages)